

Prescription acquisitive

Par FEFE, le 03/07/2012 à 04:25

bonjour,

j'ai construit ma maison sur un terrain familiale cela fait un peu plus de 20 ans; et maintenant je constate que la parcelle que j'ai construit n'est sur le nom de famille direct. je voudrais avoir un conseil et la démarche a suivre pour une éventuelle régularisation pour devenir le vrai propriétaire de cette parcelle.je mène une vie paisible sur cette parcelle sans jamais etre embeté par quinconque. après mes recherches cette parcelle a eu une prescription trentenaire dans les années 1975.je suis pas encore arrivé au vrai propriétaire avec 1975. pensez-bous que je peut refaire une nouvelle prescription a mon tour.

merci en attente de votre réponse

Par marianne76, le 03/07/2012 à 10:56

Bonjour,

Il s'agit d'un cas pratique ou d'une vraie consult?

Par Camille, le 03/07/2012 à 12:11

Bonjour,

Et ça se passe dans quel pays ? [smile17]